

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

convocation du 29/03/2022

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Séverine PLANTÉ, Pauline DUPONT

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, Cyrille DESORMEAUX,
Jean GRUMIAUX, Dominique MULOT, René GOBEAUT, Gilles BREANT

Absents : Maud CADARIO qui donne pouvoir à Michel TRONEL

Christophe LEROUX qui donne pouvoir à Francis VALLET-DUCLOS

Vincent SORET qui donne pouvoir à Jean GRUMIAUX

Secrétaire de séance : Pauline DUPONT

La Séance est ouverte à 18h35

1. Vote du compte de gestion 2021

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Vote du compte administratif

Sous la présidence de Monsieur Francis VALLET-DUCLOS adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent reporté : 200 597.56 €

Dépenses 400 509.93 €

Recettes 432 703.46 €

Excédent de clôture : 232 791.09 €

Investissement

Déficit reporté : 13 922.71 €

Dépenses 109 599.18 €

Recettes 44 532.76 €

Restes à réaliser en dépenses : 11 000,00 € travaux de défense incendie

13 573,32 € travaux enfouissement route du Boulay

56 226,88 € travaux salle polyvalente et mur d'enceinte.

Restes à réaliser en recettes : 48 502 € subvention DETR travaux salle polyvalente
5 547€ DETR défense incendie Intremare et Le Bourg
80 000 € emprunt travaux

Besoin de financement : 25 740,33 €

Hors de la présence de Madame DUVAL, Maire, sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Michel TRONEL le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

3. Vote du budget 2022

Depuis la réunion de conseil du 5 Avril dernier, nous avons réuni divers éléments afin de construire le budget prévisionnel. Madame le Maire et Monsieur VALLET-DUCLOS adjoint aux finances ont rencontré ce jour Mme Fabienne DI ROSA, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP, afin de nous donner toutes informations utiles dans la réalisation d'un budget.

En fonctionnement :

- le budget prévisionnel des dépenses est de 447 528,88 €

- Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 612 330,95 € avec le report de 2020 d'un montant de 207 050,76€ €

Soit un solde prévisionnel excédentaire de 164 802,07 €.

En investissement, les dépenses prévues lors de notre dernière réunion de conseil s'orientent vers l'amélioration de notre défense incendie, le solde des travaux d'accessibilité de la salle polyvalente, l'achat d'un vidéoprojecteur pour la salle de conseil municipal.

Elles sont d'un montant de 210 287,16 €.

Les recettes d'investissement prévues s'élèvent à un montant de : 180 543,16€ comprenant des RAR de 134 049€

Soit un solde déficitaire de 29 744€, qui sera totalement pris sur le budget de fonctionnement.

Le point sur les emprunts en cours est présenté :

Objet	Date d'acquisition	date de la dernière échéance	Montant de l'emprunt	Montant capital restant dû au 01/01/2022	Remboursement capital en 2022	Montant des intérêts en 2022	Montant du Capital restant dû au 31/12/2022
BOUCLAGE INTREMARE ET ECOLE	20/02/2018	05/03/2030	85 000,00 €	59 555,67 €	6 952,57 €	586,63 €	52 603,10 €
SALLE POLYVALENTE	30/03/2022	30/07/2022	80 000,00 €	80 000,00 €	3 215,95 €	287,75 €	76 784,05 €
total			165 000,00 €	139 555,67 €	10 168,52 €	874,38 €	129 387,15 €

Le budget 2022 est voté à l'unanimité avec :

En fonctionnement un montant total de 612 330,95 € en recettes et dépenses.

En investissement un montant total de 210 287,16 € en recettes et dépenses.

1- Vote des taux d'impositions 2022 :

Madame le Maire informe le conseil que les taux d'imposition de 2022 doivent être votés.

Après discussion il a été décidé d'augmenter les taux d'impositions de 0,5 %, en raison des différents projets d'investissements de la commune.

Cette légère augmentation prend en compte du fait de la revalorisation des bases locatives ainsi que de l'augmentation de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui sera appliquée par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg (de 18.91€ à 19.99 %).

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal vote les taux suivants :

Rappel des taux de 2021 :

Taxe Foncière (bâti) : 34.33 %

Taxe Foncière (non bâti) : 40,27 %

CFE (Taxe Professionnelle) : 17.64 %

Les taux votés à l'unanimité pour 2022 sont :

Taxe Foncière (bâti) : 34.50 %

Taxe Foncière (non bâti) : 40.47 %

CFE (Taxe Professionnelle) : 17.73 %

4. Tarifs location salle polyvalente :

Les tarifs de location de la salle polyvalente sont inchangés depuis 2015. En raison des travaux d'aménagement et d'accessibilité de la salle, il est proposé de revaloriser les tarifs comme suit :

Désignation	Détail	tarifs depuis 2015	Tarifs au 12 avril 2022
Habitant commune	1ere location	225 €	250 €
	2e location et au-delà	450 €	500 €
Hors commune		450 €	550 €
Agents municipaux	1ere location	gratuité	gratuité
	2e location et au-delà	450 €	500 €
Chauffage (période hiver)	pour tous	70 €	80 €
Caution	pour tous	500 €	800 €
Associations hors commune	réunion en semaine	100 €	100 €

5. Divers :

Il est évoqué de donner un nom au local reconstruit au terrain multisports avant l'inauguration programmée le samedi 14 mai 2022.

Il est suggéré « Maison des associations ». Les membres du conseil municipal se donnent jusqu'à la fin de semaine pour proposer ou valider le nom de ce local.

Dates à retenir :

- Visite sécurité salle polyvalente par le SDIS : le mardi 3 mai 2022 à 14h
- Pot départ Meggie RENIER : vendredi 6 mai à 19h30
- Inauguration des travaux du local des associations et de la salle polyvalente : samedi 14 mai à 10h
- Elections législatives les 12 et 19 juin
- Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 10 mai à 20h30

La séance est levée à 23h45.